

leurs produits agricoles serait le signal de leur ruine ; on voit de quelle manière le gouvernement veut parer de suite à la perturbation toute momentanée qu'amènera cette abrogation. Et puis, qui sait si le producteur canadien ne trouvera pas plus qu'une compensation à cette perte dans ses nouveaux débouchés avec les provinces maritimes, les Indes occidentales, le Mexique et le Brésil ?

D'ailleurs, ce fameux traité est encore loin d'être abrogé ; quoi qu'on dise, il y a mille raisons de croire, au contraire, qu'il sera renouvelé, sauf certaines modifications. Nous n'en voulons pas d'autres preuves que l'intérêt tout puissant que les Etats de l'Ouest ont dans la question de la libre navigation du St. Laurent. L'abrogation du traité fermerait au producteur de l'Ouest ce magnifique débouché et le mettrait à la merci des compagnies de canaux et de chemins de fer de l'Erié. Même aujourd'hui, le fret que paient les grains de l'Ouest pour se rendre à New-York s'élève souvent au-delà des trois quarts de leur valeur, c'est-à-dire que le cultivateur de l'Ouest donne trois minots de sa récolte pour faire rendre le quatrième sur le marché. Que serait-ce si les compagnies de transport de Buffalo et de l'Erié n'avaient pas pour les retenir la concurrence que leur fait l'expédition par la voie du St. Laurent ? Cette considération a déterminé le vote unanime de la grande convention internationale de Détroit, en juillet dernier, en faveur du renouvellement du Traité de Réciprocité ; ce sera la même considération, ajoutée à celle des pêcheries, qui empêchera le Congrès de se prononcer dans un sens contraire. Un pays, quelque grand et puissant qu'il est, ne va pas ainsi de gaité de cœur et sous des prétextes futiles, jeter le découragement et peut-être la ruine parmi trois ou quatre millions de sa population agricole, et fermer à son commerce l'exploitation si précieuse de pêcheries inépuisables.

Les producteurs de l'Ouest se sont plaint de l'insuffisance de profondeur des canaux canadiens, insuffisance qui les empêche de profiter comme ils le voudraient des immenses avantages de cette voie ; plusieurs hommes importants de la Convention de Détroit ont représenté l'intérêt majeur qu'avait le gouvernement du Canada d'accéder à ces demandes et les profits qu'il y réaliserait. Nous croyons que le ministère canadien n'avait pas attendu ces représentations pour se convaincre de l'importance de la question, mais il est probable que rien ne se fera avant l'établissement du gouvernement fédéral. En attendant, la Commission du Havre de Montréal continue ses travaux et facilite, par des entreprises vraiment grandioses, la solution du problème de faire de Kingston, Toronto,